

DEPARTEMENT DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

Séance du mardi 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation :
22 janvier 2025

Date d'affichage :
22 janvier 2025

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Excusés avec pouvoir : Christelle JOIE pouvoir à Marina DUPUY, Julien JOURDAINE pouvoir à Mireille CHARBY.

Excusés sans pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE, Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Michel CANTENEUR

DELIBERATION N° 2025-09OBJET : Convention relative au service de fourrière des chiens pour l'année 2025.

Après avoir examiné le projet de convention de la Société Berrichonne de protection des Animaux (S.B.P.A) concernant les services de mise en fourrière des chiens errants ou en état de divagation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De concéder à la S.B.P.A la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en divagation sur le territoire de la commune de Vallenay.
- Les animaux seront emmenés au refuge de Marmagne Route de Pont-Vert 18500 Marmagne par les employés municipaux.
- En contrepartie des services apportés par la S.B.P.A, la commune s'engage à verser une redevance annuelle de 0.50 € par habitant, soit pour l'année 2025, un montant total de 368.50 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.
- La convention est conclue pour une période de 1 an rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 28 janvier 2025

Le secrétaire de séance
Michel CANTENEUR



Le Maire,
Marina DUPUY


Mairie de Vallenay
78 (Cher)